

Catalogue de formation 2019

AMESUD

Association AMESUD
1, rue de la Gare
07260 JOYEUSE
formation@amesud.fr
www.amesud.fr

L'édito de la Présidente

L'Association Montagne Emploi Sud (AMESUD) est née en 1988, à Rocles en Ardèche méridionale, à l'initiative de professionnels du territoire agriculteurs, artisans, commerçants et enseignants. Elle se donne pour rôle d'aider à l'installation et au maintien d'actifs en milieu rural par la mise en relation, l'entraide, l'information et la formation à toutes formes d'activités et de pluriactivités.

Persuadée que le développement économique et social d'un territoire repose avant tout sur les individus, leurs talents et leur esprit d'initiative, notre association a souhaité développer des actions ayant pour buts de susciter l'envie d'entreprendre, de renforcer l'attractivité des territoires ruraux et de sécuriser le parcours des porteurs de projets, des salariés, des entrepreneurs et des bénévoles associatifs.

AMESUD compte aujourd'hui 8 administrateurs bénévoles et une équipe de 15 salariés qui accompagne dans leur projet individuel ou collectif environ 1200 personnes par an. Parce que l'esprit d'entreprendre est bien davantage qu'une simple formation technique au processus de création d'entreprise.

Parce que devenir entrepreneur est un long chemin pour se découvrir, tester sa résistance et sa persévérance dans les moments pénibles, trouver ses limites, apprendre à s'affirmer, mais aussi à oser.

Parce que vivre sur un territoire rural nécessite de s'adapter et qu'il est important que l'on puisse se former tout au long de la vie.

Parce que notre territoire est un vivier d'initiatives collectives s'inscrivant dans les principes de l'Economie Sociale et Solidaire.

Parce que séduire et jouer la singularité de son territoire, contribuer à la génération d'emplois durables, non délocalisables, basés sur des ressources locales humaines, agricoles, artisanales, naturelles et innovantes, faire émerger de nouvelles idées en ouvrant l'éventail des activités possibles, accompagner au mieux ces projets dans leur réalisation sont autant de défis à relever,

AMESUD a ainsi naturellement développé au fil des ans des actions de formation qui favorisent le développement des compétences des publics qu'elle reçoit leur permettant de mieux appréhender leur rôle d'entrepreneurs et de créer autour d'eux un réseau d'appui pour l'avenir.

Notre catalogue vous permettra d'apprécier les contenus et modalités pratiques de la mise en œuvre de chacune de nos formations.

Christine MALET Présidente



Notre démarche pédagogique

De par son expérience auprès d'un très large public, l'association AMESUD tient à ce que chaque formation mise en place puisse prendre en compte les particularités de l'individu concerné.

Nos interventions se fondent ainsi sur le principe que chacun a des qualités à faire valoir ou à découvrir et sur une **démarche pédagogique reposant sur le « faire avec » plutôt que sur le « faire à la place de »**, dans un souci d'émancipation et de formation des publics, que ce soit en individuel ou en collectif.

Nous privilégions les méthodes participatives, expérimentales et actives, basées sur des mises en situation, études de cas pratiques, simulations, enquête, tout type de techniques d'animation dynamique, et nous travaillons avec chaque personne, quels que soient le niveau et la qualification d'origine.

Nous avons à cœur de soutenir le potentiel de chaque individu et de travailler à la valorisation et à la complémentarité des compétences et des expériences, en s'appuyant, dans nos formations, sur les ressources de chaque stagiaire et aux interactions entre elles. Nous favorisons l'apprentissage entre pairs, le formateur étant un facilitateur, garant d'une méthodologie et d'un cadre, plutôt que « tout sachant ».

Dans ce but, les formateurs construisent des plans de formation individualisés et structurés.

Nos programmes de formation favorisent l'alternance entre phases individuelles et collectives. Les séquences individuelles apportent le contact personnalisé avec le formateur qui écoute, diagnostique, conseille, valide. Les séquences collectives assurent une situation pédagogique d'appropriation, d'apprentissage et de confrontation aux autres. Ces séquences permettent en outre de multiplier les échanges et les retours d'expérience.

Des évaluations sont proposées à l'issue de chaque module de formation afin d'évaluer la progression du stagiaire par rapport à un objectif donné, de repérer les difficultés éventuelles et de proposer les remédiations nécessaires.

En fin de formation, une évaluation permet de dresser un bilan des connaissances et compétences du stagiaire.

AMESUD est référencée au Datadock.

Notre offre de formation

La création d'activité

Créer une micro-entreprise	page 6
Gérer une micro-entreprise	page 7
Sortir du régime de la micro-entreprise	page 8
Développer son activité par un outil de créativité	page 9

Les spécificités de l'économie sociale et solidaire

Mieux comprendre la place du salarié dans une association	page 11
Maîtriser la gestion comptable d'une association	page 12
Mobiliser des financements pour son association	page 13
Animer la ressource humaine salariée dans les associations	page 14
Devenir tuteurs-rices de salariés-ées	page 15

Pour tous

Animer une réunion participative	page 17
Prendre la parole en public	page 18
Construire et animer un projet collectif	page 19
Encourager Valoriser les Expérimentations et les Initiatives Locales	page 20

**Toutes nos formations ouvrent droit à prise en charge selon votre statut.
Contactez-nous pour connaître les démarches.**

** Si vous êtes intéressés par plusieurs thématiques vous pouvez composer un parcours personnalisé.*

CALENDRIER DES FORMATIONS AMESUD 2019

DOMAINES DE FORMATION	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
LA CRÉATION D'ACTIVITÉ												
Créer une micro entreprise					13				30			
Gérer une micro-entreprise					20 - 27 mai - 3 juin					7 - 14 - 21		
Sortir du régime de la micro-entreprise										Date à définir - Consulter le site www.amesud.fr		
Développer son activité par un outil de créativité						7					21	
LES SPÉCIFICITES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE												
Mieux comprendre la place du salarié dans une association		7										
Maîtriser la gestion comptable d'une association				29 - 30							28 - 29	
Mobiliser des financements pour son association					16 - 17							
Spécial Dirigeants salariés : Animer la ressource humaine salariée dans les associations												5 - 6
Devenir tuteurs-rices de salariés-ées			18 - 19 mars - 4 avril						16 - 17 septembre - 10 octobre			
POUR TOUS												
Animer une réunion participative			7 - 8			17 - 18						
Prendre la parole en public			11 - 12						23 - 24			
Conduire et animer un projet collectif										Date à définir - Consulter le site www.amesud.fr		
Parcours préqualifiant Entrepreneur de l'Economie Solidaire et du Développement Durable									Date à définir - Consulter le site www.amesud.fr			
Parcours certifiant Entrepreneur de l'Economie Solidaire et du Développement Durable									Inscription au cours du 4ème trimestre 2019 Démarrage en janvier 2020 - Consulter le site www.amesud.fr			

**Toutes nos formations ouvrent droit à prise en charge selon votre statut.
Contactez-nous pour connaître les démarches.**

La création d'activité

Créer une Micro Entreprise : Pourquoi choisir le régime micro-entrepreneur ?

Vous avez un projet de création d'entreprise et/ d'activité, et vous vous questionnez sur le statut Micro-entrepreneur ? AMESUD vous propose une formation pour mieux appréhender ce statut et choisir s'il est adapté à votre projet.

Public :
Porteurs de projet

Prérequis :
Maîtrise des savoirs de base et de l'outil informatique

Lieu : AMESUD à Joyeuse ou sur site

Durée : 1 journée (7h)

Dates : 2 sessions prévues
13 mai
30 septembre 2019

Horaires : 9h-17h

Nombre de participants :
6 min – 14 max

Intervenant : AMESUD

Inscription :
formation@amesud.fr

Tarif : 180 €
Possibilités de prise en charge, nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire :
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectif général

Identifier les spécificités et les limites du régime Micro-entrepreneur.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

1. Identifier les caractéristiques du régime Micro-entrepreneur
2. Vérifier que ce régime est adapté à votre projet
3. Effectuer les démarches de création de la Micro-entreprise

Contenu

Le régime du micro-entrepreneur

- Les conditions d'accès au régime micro-entrepreneur
- Les aspects fiscaux de la micro-entreprise
- Les aspects sociaux de la micro-entreprise
- Les aspects juridiques de la micro-entreprise
- Les autres caractéristiques de la micro-entreprise

Les formalités de création de la micro-entreprise

- Les formalités à accomplir
- Les choix à effectuer
- Les aides à la création

Méthodes pédagogiques

Travail en groupe, apport notionnel, travail individuel, études de cas, mise en commun, débats, échanges, tour de table.

Moyens matériels

Salle 20 personnes équipée
Ordinateur et vidéoprojecteur
Paperboard

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue la formation

Gérer une micro-entreprise

*La micro-entreprise est une entreprise comme les autres, seule la gestion en est simplifiée.
Pour maîtriser et anticiper l'évolution de votre activité, AMESUD vous propose une formation sur les bonnes pratiques de gestion d'une micro entreprise.*

Public : Porteurs de projet ou micro-entrepreneur en activité

Prérequis : Maîtrise des savoirs de base et de l'outil informatique

Lieu : AMESUD à Joyeuse ou sur site

Durée : 3 jours (21h)

Dates :
2 sessions prévues
20,27 mai et 3 juin 2019
7, 14 et 21 octobre 2019

Horaires : 9h-17h

Nombre de participants :
6 min – 14 max

Intervenant : AMESUD

Inscription :
formation@amesud.fr

Tarif : 540 €
Possibilités de prise en charge, nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire :
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectif général

Gérer sa microentreprise au quotidien sur les plans administratif et comptable.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

1. Mettre en place des outils adaptés de gestion comptable et financière
2. Structurer l'organisation administrative de son entreprise
3. Réaliser ses démarches déclaratives
4. Analyser les informations comptables et financières pour prendre des décisions

Contenu

Le régime de la micro-entreprise

- Rappel des caractéristiques de la micro-entreprise

La gestion de la micro-entreprise

- Les outils en matière de facturation
- Les outils en matière comptable
- Réaliser ses obligations déclaratives (SSI, impôts...)
- La mise en place des outils de gestion
- L'enregistrement et le classement des documents administratifs
- Identifier les interlocuteurs du chef d'entreprise

Méthodes pédagogiques

Travail en groupe, apport notionnel, travail individuel, études de cas, mise en commun, débats, échanges, tour de table.

Moyens matériels

Salle 20 personnes équipée
Ordinateur et vidéoprojecteur
Paperboard

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue la formation

Sortir du régime de la micro-entreprise

Pourquoi et quand sortir du régime de la micro-entreprise ? Quelles en sont les conditions ? Quelles procédures suivre ? A partir des données réelles de votre activité, vérifier si ce régime est toujours adapté.

Public : Porteurs de projet ou micro-entrepreneur en activité

Prérequis : Maîtrise des savoirs de base et de l'outil informatique

Lieu : AMESUD à Joyeuse ou sur site

Durée : 1 journée (7h)

Dates : à définir dernier trimestre 2019

Horaires : 9h-17h

Nombre de participants :
6 min – 14 max

Intervenant : AMESUD

Inscription :
formation@amesud.fr

Tarif : 180 €
Possibilités de prise en charge, nous contacter

Pour tout renseignement complémentaire :
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectif général

Identifier les limites du régime de la micro-entreprise.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

1. Déterminer quand et pourquoi sortir du régime micro-entrepreneur
2. Identifier les conséquences d'une sortie du dispositif
3. Identifier les démarches à accomplir

Contenu

Etude des différentes sorties du régime micro-entrepreneur :

- La sortie automatique du régime pour dépassement du chiffre d'affaires
- La sortie du régime pour cessation d'activité
- La sortie du régime pour radiation
- La sortie volontaire pour option pour un autre régime : sur quels critères, dans quelles situations ? Quelles démarches à accomplir ? Quelles conséquences ?

Méthodes pédagogiques

Travail en groupe, apport notionnel, travail individuel, études de cas, mise en commun, débats, échanges, tour de table.

Moyens matériels

Salle 20 personnes équipée
Ordinateur et vidéoprojecteur
Paperboard

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue la formation

Développer son activité par un outil de créativité : le Business Model Canvas

Vous souhaitez apporter de l'**innovation** dans le développement de votre activité ?
Découvrez un **outil de créativité simple et visuel** pour représenter et faire évoluer votre activité.
Cette journée de formation vous permettra à la fois de découvrir un outil d'aide à la créativité, et de l'expérimenter en temps réel.

Public : Toute personne ayant un projet ou activité économique ; Professionnel impliqué dans un projet de développement d'activité

Prérequis : Maîtrise des savoirs de base

Lieu : AMESUD à Joyeuse ou sur site

Durée : 1 journée (7 h)

Horaires : 9h-17h

Dates :
2 sessions prévues
7 juin 2019
21 novembre 2019

Nombre de participants :
6 min – 14 max

Intervenant : AMESUD

Inscription :
formation@amesud.fr

Tarifs : 180 €
Possibilités de prise en charge nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire :
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectif général

Enrichir collectivement un projet et partager ses enjeux économiques.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

1. Repérer les différentes rubriques de l'outil et en identifier ses différents usages
2. Décrire d'une manière synthétique son modèle économique
3. Repérer les différentes facettes essentielles d'une structure ou d'un nouveau produit/service d'un point de vue économique
4. Identifier des pistes de développement, d'évolution ou de diversification d'une activité
5. Utiliser l'outil créatif afin de générer des Business Model Canvas qui permettront de tester de nouvelles idées

Contenu

Présentation de l'outil Business Model Canvas et de ses neuf différents blocs de contenus :

- les segments de clientèle,
- les canaux de distribution,
- l'offre,
- la relation clients,
- les sources de revenus,
- les ressources principales,
- les activités principales,
- les partenaires principaux,
- les coûts

Mise en situation de l'outil en collectif, à partir d'un ou plusieurs projets des participants, afin de générer de nouvelles idées.

Méthodes pédagogiques

Travail en groupe, apport notionnel, mise en commun, échanges.

Moyens matériels

Salle 20 personnes équipée
Paperboard

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue la formation

Les spécificités de l'économie sociale et solidaire

Mieux comprendre la place du salarié dans une association

Devenir salarié-e d'une association nécessite de bien comprendre le fonctionnement associatif : l'articulation de ses différentes instances et ses spécificités. Cette formation permet d'en découvrir les fondamentaux et échanger sur les rôles et postures en tant que partie prenante du projet associatif.

Public : Salarié-e nouvellement en poste dans le secteur associatif, ou seul-e dans son association, personnes en recherche d'emploi

Prérequis : Maîtrise des savoirs de base

Lieu : AMESUD à Joyeuse ou sur site

Durée : 1 journée (7 h)

Horaires : 9h-17h

Date : 7 février 2019

Nombre de participants : 6 min – 14 max

Intervenant : AMESUD

Inscription : formation@amesud.fr

Tarifs : 180 €
Possibilités de prise en charge, nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire :
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectif général

Adapter au mieux sa posture en tant que salarié d'une association, et faciliter l'articulation avec les différentes instances.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

1. Repérer la liberté permise par le statut associatif
2. Maîtriser les démarches statutaires à respecter
3. Distinguer les différentes formes de gouvernance
4. Repérer les enjeux sur la gestion du bénévolat

Contenu

Le fonctionnement statutaire

- Les statuts
- L'assemblée générale
- Les formes de gouvernance
- Les modifications statutaires

Le projet associatif

- Complémentarité du projet associatif avec les statuts
- Intérêts et utilités du projet associatif

La responsabilité des dirigeants

- Différentes responsabilités
- Assurances

Le bénévolat

- Mobilisation et valorisation du bénévolat
- Articulation bénévolat et salariat

Méthodes pédagogiques

Méthodes pédagogiques participatives : travail en groupes, cas pratiques, analyse collective. Apports théoriques et méthodologiques, illustrations à partir de cas concrets.

Moyens matériels

Salle 20 personnes équipée
Paperboard

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue la formation



Cet accompagnement est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020

Maîtriser la gestion comptable d'une association

Les dirigeants bénévoles et les salariés associatifs ne sont pas forcément formés ou expérimentés en matière de gestion d'une association. Celle-ci répond également à des normes particulières, qu'il convient de s'approprier pour avoir un fonctionnement clair et structuré. C'est également un gage de crédibilité auprès des usagers et des éventuels financeurs. Cette formation vous permettra d'acquérir les connaissances nécessaires, ainsi que les outils et techniques.

Public : Bénévoles et salariés des associations

Prérequis : Maîtrise des savoirs de base et de l'outil informatique

Lieu : AMESUD à Joyeuse ou sur site

Durée : 14 heures

Horaires : 9h-17h

Dates :

2 sessions prévues

29 et 30 avril 2019

28 et 29 novembre 2019

Nombre de participants :
6 min – 14 max

Intervenant : AMESUD

Inscription :
formation@amesud.fr

Tarif : 360€
Possibilités de prise en charge, nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire :
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectif général

Tenir la comptabilité d'une association.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

1. Identifier les obligations comptables et fiscales d'une association
2. Mettre en place l'organisation comptable et administrative adaptée à l'association
3. Elaborer les comptes annuels de l'association
4. Construire des outils prévisionnels

Contenu

Obligations comptables et fiscales des associations

- Les obligations comptables des associations bénéficiant de financements publics
- Les obligations comptables des associations ayant une activité économique
- Le plan comptable général des associations
- Un point sur la fiscalité des associations

Organisation comptable et administrative

- Mise en place d'une structure comptable adaptée
- Les bonnes pratiques administratives

Elaboration des comptes annuels

- Le compte de résultat
- Le bilan et l'annexe

Mise en place des outils de prévision

- Le budget prévisionnel et le plan de financement
- Le plan de trésorerie

Méthodes pédagogiques

Travail en groupe, apport notionnel, travail individuel, études de cas, mise en commun, débats, échanges, tour de table.

Moyens matériels

Salle 20 personnes équipée
Ordinateur et vidéoprojecteur
Paperboard

Merci d'amener un ordinateur portable si vous en avez un.

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue la formation



Cet accompagnement est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020

Mobiliser des financements associatifs

Les associations se caractérisent par la multiplicité des sources de financements qu'elles peuvent mobiliser. Dans un environnement mouvant et souvent incertain, la diversification des ressources associatives devient nécessaire. L'une des possibilités porte sur la mobilisation de financements publics ou privés au service de vos projets. Mieux comprendre leurs caractéristiques et leur mode de fonctionnement est alors utile pour affiner votre stratégie de recherche de fonds.

Public : Salariés associatifs

Prérequis : Maîtrise des savoirs de base

Lieu : AMESUD à Joyeuse ou sur site

Durée : 14 heures

Horaires : 9h-17h

Date : 16 et 17 mai 2019

Nombre de participants : 6 min – 14 max

Intervenant : AMESUD

Inscription : formation@amesud.fr

Tarifs : 360 €
Possibilités de prise en charge, nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire :
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectif général

Identifier les différentes sources de financements publics et privés que peuvent solliciter les associations, leurs modalités de mobilisation afin d'améliorer les dossiers de demandes.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

1. Identifier les différentes sources de financements publics et privés
2. Analyser les pistes de financements envisageables pour son association
3. Initier la constitution d'un dossier et/ou la construction d'un partenariat.

Contenu

Mobiliser des financements publics

- Définition des financements publics et spécificités de la subvention
- Identification des interlocuteurs publics et de leurs modalités de soutien
- Eléments pour monter un dossier de demande de subvention

Mobiliser des financements privés

- Différentes sources de financements privés (mécénat, sponsoring, financement participatif...)
- Identification des incidences comptables et fiscales éventuelles

Mise en situation

- Cas pratiques à partir des projets des participants
- Identification des sources des financements envisageables et éléments sur la constitution d'un dossier et/ou construction de partenariat.

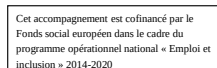
Méthodes pédagogiques

Méthodes pédagogiques participatives : travail en groupes, cas pratiques, analyse collective. Apports théoriques et méthodologiques, illustrations à partir de cas concrets.

Moyens matériels

Salle 20 personnes équipée
Paperboard

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue la formation



Animer la ressource humaine salariée dans les associations

Organisée spécifiquement pour les directeurs et directrices d'association, cette formation permet de refaire le point sur les obligations réglementaires en matière de gestion des ressources humaines mais surtout d'aborder ces obligations comme autant d'opportunités d'améliorer l'animation de son équipe, l'intégration et la motivation des salariés.

Public : Directeurs et directrices d'association

Prérequis : Connaissance des obligations réglementaires (gestion sociale)

Lieu : AMESUD à Joyeuse ou sur site

Durée : 14 heures

Horaires : 9h-17h

Date :
5 et 6 décembre 2019

Nombre de participants :
6 min – 14 max

Intervenant : AMESUD

Inscription :
formation@amesud.fr

Tarifs : 360 €
Possibilités de prise en charge, nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire :
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectif général

Soutenir le dirigeant salarié dans la mise en œuvre de la fonction employeur, en lien avec les responsables de l'association.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

1. Maîtriser les obligations de l'employeur en matière de Gestion des ressources humaines
2. Distinguer les responsabilités et missions des dirigeant salarié et associatif
3. Identifier les outils au service de l'animation de son équipe
4. Initier leur adaptation au contexte de sa propre structure

Contenu

Les obligations de l'employeur

A travers le parcours d'un salarié au sein d'une association, du recrutement jusqu'au départ éventuel, quelles sont les démarches et obligations reposant sur l'employeur : embauche, formation, entretien, conditions de travail, départ, ...

Des outils d'animation

Chaque obligation peut représenter un levier d'intégration, de mobilisation, de valorisation du salarié et de l'équipe : livret d'accueil, rapport d'étonnement, formation en situation de travail, tutorat, ...

Application

A partir des outils présentés, chaque participant sera invité à réfléchir à l'adaptation dans sa propre structure, selon son propre contexte (éventuellement présence d'une convention collective), afin de repartir avec un plan d'action opérationnel.

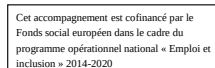
Méthodes pédagogiques

Méthodes pédagogiques participatives : travail en groupes, cas pratiques, analyse collective. Apports théoriques et méthodologiques, illustrations à partir de cas concrets.

Moyens matériels

Salle 20 personnes équipée
Paperboard

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue la formation



Devenir tuteur/tutrice de salarié.e.s

Être tuteur c'est faciliter l'intégration et l'accompagnement de salariés, en contrat aidé ou non. C'est un enjeu important en matière d'investissement et de professionnalisation du nouveau collaborateur sur son poste de travail et au sein de l'entreprise. Le tutorat est ainsi une pratique vertueuse, valorisante pour le tuteur et le tutoré.

**Public : Salarié.e ;
Tuteur/trice déjà
identifié.e.
Bénévole en charge de
cette mission**

Prérequis :
Maîtrise des savoirs de
base
Volontarisme
Ancienneté (2 ans
minimum)

Lieu : AMESUD à
Joyeuse ou sur site

Durée : 3 jours (21 h)

Horaires : 9h-17h

Dates : 2 sessions prévues
18, 19 mars et 4 avril
2019
16, 17 septembre et 10
octobre 2019

Nombre de participants :
6 min – 14 max

Intervenant :
AMESUD et HORIZON-H
Possibilités de prise en
charge, nous contacter.

Tarif : 540€

**Pour tout renseignement
complémentaire :**
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectif général

Exercer le rôle de tuteur de salariés.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

1. Identifier le rôle du tuteur dans un contexte donné
2. Accueillir et intégrer dans l'établissement
3. Acquérir des outils et méthodes

Contenu

Préparer le tutorat

- Comprendre l'importance du volontarisme
- Définir les conditions de réussite du tutorat

Accueillir et intégrer

- Selon le statut du salarié (contrat aidé notamment), identifier les contraintes et exigences réglementaires en matière d'accompagnement et de tutorat.
- Définir les conditions de réussite d'une relation de tutorat équilibrée et respectueuse
- Construire les outils et supports nécessaires en fonction de l'entreprise.

Accompagner le ou la tutoré-e

- Définir les limites du tutorat : quelles sont les missions précises du tuteur : Acculturation ? Conseil et orientation ? Formation ?
- Elaborer la méthodologie d'accompagnement approprié et les outils nécessaires (livret d'accueil, livret de suivi, entretien réflexif...).

Sensibiliser au handicap

- Connaître le cadre législatif et les typologies de handicap
- Prendre en compte le handicap dans le tutorat
- Aborder la notion de compensation
- Identifier les signes d'alerte

Méthodes pédagogiques

Méthodes pédagogiques participatives : travail en groupe, mise en situation, analyse collective. Apports méthodologiques, construction commune des outils.

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue la formation



Cet accompagnement est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020

Pour tous

Animer une réunion participative

Les résultats et la satisfaction des participants dépendent très souvent de la qualité de l'animation d'une réunion ou d'un temps de travail collectif. Il s'agit au cours de cette formation de vous familiariser avec différentes techniques et outils, de pouvoir les mettre en situation, de réfléchir à votre posture d'animateur.

Public : Professionnels et salariés amenés à animer des réunions

Prérequis : Maîtrise des savoirs de base

Lieu : AMESUD à Joyeuse ou sur site

Durée : 2 jours (14 h)

Horaires : 9h-17h

Dates : 3 sessions prévues
7 et 8 mars 2019
17 et 18 juin 2019
18 et 19 novembre 2019

Nombre de participants :
6 min – 14 max

Intervenant : AMESUD

Inscription :
formation@amesud.fr

Tarifs : 360 €
Possibilités de prise en charge, nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire :
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectif général

Animer un temps de travail collectif participatif (réunion d'information, réunion de travail technique...), en fonction du degré de participation envisagé, en mobilisant des outils participatifs et de l'éducation populaire.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation les stagiaires seront capables de :

1. Préparer un temps de travail participatif
2. Identifier les différentes postures et techniques d'animation
3. Analyser des mises en situation
4. Utiliser des outils participatifs

Contenu

Connaissance de la dynamique de groupe

- Facteurs de cohésion d'un groupe de travail
- Etapes d'évolution d'un groupe
- Grille d'observation des participants et de la répartition du pouvoir

Méthodologie de construction d'un temps de travail

- Définition des objectifs d'un temps de travail au regard du degré de participation envisagé
- Différentes étapes de construction
- Modalités de prise de décision collective
- Illustration par des outils de mobilisation, de participation, d'animation, d'aide à la prise de décisions (exemple de conducteur de réunion)

Analyse de situations d'animation

- Mise en situation à partir de cas choisis par les participants
- Analyse collective des situations, de la fonction, des postures et techniques d'animation
- Apports théoriques

Méthodes pédagogiques

Méthodes pédagogiques participatives : travail en groupes, mise en situation, jeu coopératif, analyse collective. Apports théoriques et méthodologiques, illustrations à partir de cas concrets.

Moyens matériels

Salle 20 personnes équipée
Paperboard

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue la formation

Prendre la parole en public

Prendre la parole en public peut s'avérer difficile, alors que c'est une situation très répandue, quel que soit notre statut (salarié, entrepreneur, bénévole, ...). Au cours de cette formation, vous pourrez repérer vos difficultés et freins éventuels et acquérir des repères pour être plus à l'aise à l'oral.

Public : Toute personne amenée à prendre la parole devant un groupe

Prérequis :
Comprendre le français.
Avoir une élocution normale (pour les personnes ayant des difficultés d'élocution spécifiques, nous contacter)

Lieu : Aubenas

Durée : 2 jours (14h)

Dates : 2 sessions prévues
11 et 12 mars 2019
23 et 24 septembre 2019

Horaires : 9h-17h

Nombre de participants :
6 min – 12 max

Intervenant : AMESUD

Inscription :
formation@amesud.fr

Tarif : 360 €
Possibilités de prise en charge, nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire :
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectifs généraux

S'exprimer à l'oral de manière claire.
Prendre la parole en public avec aisance.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

1. Analyser sa façon de s'exprimer à l'oral, ses points d'appuis et ses difficultés
2. Gérer son stress (respiration, posture, etc.)
3. S'exprimer de façon vivante pour capter l'intérêt de son auditoire (poser sa voix, rythmer ses phrases, faire des pauses, impliquer son corps, etc.)
4. Préparer son intervention orale (le contenu et la forme)

Contenu

La communication verbale et non verbale

Les différents éléments qui entrent en jeu dans une situation de communication

Techniques d'expression orale et corporelle

Le souffle, la voix, jeu vocal et théâtral, relaxation

Techniques d'éloquence, construction d'un discours

Comment organiser son propos pour le rendre clair, favoriser l'écoute et la compréhension de son auditoire

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et techniques
Echanges avec les participants
Exercices pratiques et mises en situation

Moyens matériels

Salle 20 personnes équipée
Ordinateur et vidéoprojecteur
Paperboard ou tableau effaçable

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue de la formation

Construire et animer un projet collectif

Mener un projet à plusieurs peut s'avérer complexe. Il s'agit d'identifier le processus de construction et les facteurs de réussite pour mener à bien votre projet.

Public : Tout public

Prérequis : Maîtrise des savoirs de base et de l'outil informatique

Lieu : AMESUD

Durée : 5 jours (35 h)

Date : A définir – dernier trimestre 2019

Horaires : 9h-17h

Nombre de participants :
6 min – 14 max

Intervenant : AMESUD

Inscription :
formation@amesud.fr

Tarif : 900€
Possibilités de prise en charge, nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire :
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Objectif général

Concevoir et mettre en œuvre un projet collectif.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

1. Définir la notion de « projet collectif »,
2. Identifier ses étapes de réalisation.
3. Expérimenter collectivement sa mise en œuvre à travers l'apprentissage de méthodes d'éducation populaire.

Contenu

Définir les fondamentaux de la notion de projet collectif

Clarifier son idée de projet

- Qu'est-ce que je veux faire ? Dans quel but ?
- Quelles sont mes attentes et celles des autres ?

Etablir un état des lieux et enrichir son idée de projet

- Quel contexte et partenariats possibles ? (Environnement, acteurs, projets existants, ressources disponibles) ?
- Quelles sont les envies, attentes du public concerné ?
- Qu'est-ce qui existe ailleurs ?

Identifier les moyens et planifier les actions

- Ecriture du projet, des objectifs et du contenu
- Moyens humains et financiers (budget prévisionnel),
- Les pistes de financements potentiels ?
- Plan d'actions et calendrier prévisionnel

Communiquer autour du projet

- Qu'est-ce que j'ai envie de dire et comment je communique autour de mon projet ?
- Aborder différents outils et méthodes de communication selon les besoins et situations

Evaluer le projet

- Impact du projet et prise de recul
- Bilan de l'action et évolution du projet

Méthodes pédagogiques

Travail en groupe, apport notionnel, travail individuel, études de cas, mise en commun, débats, échanges, tour de table.

Une attestation de formation et une attestation de présence sont délivrées à l'issue la formation

Ecole de Projets EVEIL (Encourager Valoriser les Expérimentations et les Initiatives Locales)

Formation Entrepreneur.se de l'Economie Solidaire et du Développement Durable

Certification professionnelle de niveau 3 inscrite au RNCP parution au Journal officiel du 21 avril 2017

Public :

Toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise **en entreprise individuelle, en société, en association ou coopérative**.
Toute personne en charge de piloter la **création d'un projet ou d'une nouvelle activité pour une structure existante : entreprise, association, coopérative, collectivité...**

Prérequis :

Maîtrise des savoirs de base et de l'outil informatique
Idée ou envie de création/installation situé sur le territoire de l'Ardèche
Motivation et capacité de travailler en équipe.

L'entrepreneur-e- de l'économie solidaire et du développement durable est un-e cheff-e d'entreprise ou un-e responsable d'activités qui pilote et coordonne un projet dont les finalités s'inscrivent dans des démarches d'économie sociale, solidaire et de développement durable. Il-elle est avant tout un-e entrepreneur-e de d'activités économiques : culturelles, sociales, écologiques, équitables et intervient lors de la création et au cours du développement de l'entreprise.

Il-elle intervient sur des entreprises de petites tailles (moins de 10 salariés) qui peuvent être sous forme coopératives, associatives, SARL ou entreprises individuelles.

Ses principales fonctions sont de développer les activités de l'entreprise, d'en assurer la gestion financière et administrative, d'animer les partenariats et la gouvernance, d'organiser et de planifier le travail.

L'entrepreneur-e de l'économie solidaire et du développement durable peut également occuper des postes de responsable d'activités, de chargé-e de mission, de coordinateur-trice d'activités.

Les spécificités de ce métier sont:

- de pouvoir intervenir de façon transversale sur plusieurs secteurs d'activités
- de se différencier de l'entrepreneur-e de TPE-PME classique par les visées sociales, environnementales et locales que l'entrepreneur-e solidaire et du développement durable devra prendre en compte dans son plan de développement, dans sa stratégie de gestion et d'organisation.
- de se situer dans des dynamiques de coopération, de mutualisation en lien avec des réseaux territoriaux et affinitaires

Objectif général

Acquérir les compétences d'entrepreneur.se et devenir autonome dans son projet de création pour être capable de faire ses propres choix en matière de stratégie et de gestion.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

1. Approfondir son idée de création d'activité et initier son étude de l'environnement
2. Maîtriser la méthodologie de projet de création d'activité
3. Identifier et se constituer un réseau de personnes ressources sur le territoire
4. Formaliser son projet de création d'activité : esquisse budgétaire et financière, identification des statuts possibles
5. Communiquer son projet par écrit et à l'oral

Ecole de Projets EVEIL (Encourager Valoriser les Expérimentations et les Initiatives Locales)

Formation Entrepreneur.se de l'Economie Solidaire et du Développement Durable

Certification professionnelle de niveau 3 inscrite au RNCP parution au Journal officiel du 21 avril 2017

Lieu : AMESUD

Durée : 630 heures dont
490 heures en centre
140 heures en entreprise

Dates :
Nous consulter pour 2020

Horaires : 9h-17h

Nombre de participants :
8 min – 14 max

Intervenant:
AMESUD, le Mat 07, le
réseau ITESS

Inscription :
ecoledeprojetamesud@gmail.com
ou formation@amesud.fr

Tarif : sur devis

Jury de certification assurée
par la SCIC Kéjal,
propriétaire de la
certification

**Pour tout renseignement
complémentaire :**
AMESUD
1, rue de la Gare
07260 Joyeuse
04 75 89 21 51

Une attestation de formation
et une attestation de présence
sont délivrées à l'issue la
formation

Contenu

Module 1 : Conduite et gestion de projets

- Méthodologie de projets
- Portefeuille de compétences
- Communication

Module 2 : Ethique et culture d'entreprise

- Entreprenariat et Economie Sociale et Solidaire
- Démarche de développement durable dans l'entreprise

Module 3 : Territoire et développement local

- Approche sociologique du territoire
- Lecture de l'environnement
- Les acteurs et les dispositifs du territoire
- Les partenariats

Module 4 : Gestion commerciale et marketing social et solidaire

- L'étude de marché
- L'offre de services

Module 5 : gestion prévisionnelle et bien-être au travail

- Gestion comptable et financières
- Management et organisation du travail

Module 6 : Gestion administrative et gouvernance participative

- Les formes juridiques
- La gestion administrative
- La gouvernance participative

Méthodes pédagogiques

Formation présentielle alternant intervenants extérieurs et apports notionnels, ateliers semi-collectifs, témoignages d'entrepreneurs coopératifs et de porteurs de projets.

Enquêtes de territoire, mise en situation, débats, jeux coopératifs. Plusieurs immersions dans une organisation de l'ESS.

Auto formation accompagnée.

Moyens matériels

Salle 20 personnes équipée
Ordinateur et vidéoprojecteur

Dispositif d'évaluation prévu

Soutenance du projet devant un jury d'experts locaux, présidé par la SCIC KEJAL.

Cette action est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Social Européen.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Public

Les formations sont ouvertes à tous.

Les personnes peuvent prendre contact avec Amesud pour obtenir des précisions sur l'action de formation ainsi que sur les possibilités de prise en charge du financement.

Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés systématiquement dans le descriptif des stages.

2. Inscription

Un bulletin d'inscription par personne doit être complété. Toute réservation par téléphone doit être confirmée par écrit (courrier ou courriel) dans les meilleurs délais pour rendre l'inscription définitive.

Un chèque d'acompte de 25% du montant total de la formation est demandé à toute personne souhaitant s'inscrire à une formation.

3. Confirmation d'inscription, annulation ou report d'une formation

Une confirmation d'inscription est envoyée par courriel dès réception de votre inscription et du chèque d'acompte.

Le stagiaire reçoit avant le démarrage de la formation :

- Une convocation par voie électronique indiquant le lieu, les horaires de la formation et le programme de la formation ; ainsi que le règlement intérieur
- Une convention ou un contrat de formation en deux exemplaires : un exemplaire doit impérativement être retourné signés avant le début de la formation
- Le programme détaillé

Annulation par le stagiaire

Si le stagiaire souhaite annuler son inscription, il doit le faire au moins quinze jours avant la date prévue de la formation. Aucune indemnité ne sera demandée. Si l'annulation intervient moins de deux semaines avant le début de la formation, le chèque d'acompte sera conservé et encaissé. Tout remplacement par un autre participant est accepté sans aucune condition de délai. En cas d'absence du stagiaire le(s) jour(s) de la formation, le montant total de la formation est dû à AMESUD à titre d'indemnité forfaitaire, sauf cas de force majeure (maladies, événements familiaux) dûment justifié. Si vous avez réglé des frais d'inscriptions, ils ne vous seront en aucun cas remboursés, et aucune autre indemnité d'annulation ne vous sera demandée.

Annulation ou report par AMESUD

AMESUD se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant d'inscrits la semaine précédant la formation, ainsi que de réaliser la formation sur un lieu différent de celui initialement prévu.

Nous vous ferons parvenir un courrier électronique vous informant de l'annulation de la formation. Votre chèque d'acompte vous sera alors restitué.

AMESUD se réserve le droit de reporter une formation en cas de nombre insuffisant d'inscrits ou du fait d'événements extérieurs indépendants de sa volonté et informera chaque stagiaire des dates de report.

4. Interruption de stage

Toute formation commencée par un stagiaire est due dans sa totalité, sauf en cas de force majeure (maladies, événements familiaux).

5. Coût des formations

Les formations peuvent être prises en charge par les financeurs habituels de la formation professionnelle en fonction du statut de l'apprenant : Conseil régional, Pôle Emploi, OPCA, Fongecif, FDVA, Les structures qui sollicitent une prise en charge auprès d'un organisme de financement doivent effectuer leur demande préalablement à l'inscription.

Les structures restent redevables des frais de formation dans le cas de non prise en charge par leur OPCA quel que soit le motif. Dans certains cas AMESUD peut proposer des formations gratuites pour le stagiaire car un financement global lui permet de mettre la formation en œuvre. Nos conditions sont systématiquement indiquées dans le programme de formation.

Le repas et les frais de déplacement restent à la charge des stagiaires.

6. Facturation et paiement

Les factures émises par AMESUD sont payables à 30 jours fin de mois, à compter de la date d'édition de la facture. Les factures sont payables à l'ordre d'AMESUD ; le montant du chèque d'acompte est déduit de la facture finale.

7. Attestation

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

8. Réclamation

Amesud, 1 rue de la Gare 07260 Joyeuse / Tél : 04 75 89 21 51 Courriel : formation@amesud.fr

Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de formation dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.

Bulletin d'inscription

Ce bulletin d'inscription est à nous retourner 15 jours avant le début de la formation à l'adresse suivante : AMESUD – 1, rue de la Gare 07260 Joyeuse, ou par courriel : formation@amesud.fr

Intitulé de la formation

Formation choisie :

Date :

Lieu :

Renseignements concernant le stagiaire :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F H

Fonction :

Statut : Salarié.e Porteur.se de projet Créateur/trice d'entreprise Bénévole Administrateur/trice
 Demandeur d'emploi

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Les informations recueillies sont nécessaires pour inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à un usage interne. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée au 20 janvier 2017 et par le Règlement général sur la protection des données 2016/679 en date du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service formations : formation@amesud.fr

Renseignements concernant la structure :

Nom :

N° Siret :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° tel :

Courriel :

OPCA :**Facturation**

Coût :

Nombre de participants :

Chèque d'acompte de 25%, soit la somme de : €

Règlement par chèque N° :

Le chèque d'acompte sera encaissé à réception et une facture du solde sera adressée par courrier. En cas d'annulation de la formation, les sommes seront restituées selon les mentions fixées par les Conditions générales de vente et d'inscription.

Règlement intérieur d'un organisme de formation établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail.

PRÉAMBULE

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par Amesud. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire avant le démarrage de l'action.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent, ainsi que les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Il détermine également les règles de représentation des stagiaires pour les formations d'une durée supérieure à 500 heures.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction d'Amesud soit par le/la formateur.trice s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction d'Amesud.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux où ont lieu les formations réalisées par Amesud. Amesud doit s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires de l'organisme d'accueil de la formation (location ou mise à disposition de locaux). Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité d'Amesud ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant d'Amesud.

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux et dans l'enceinte d'Amesud est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte d'Amesud.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction d'Amesud.

Amesud entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par Amesud. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir Amesud et s'en justifier.

Amesud informe le financeur (employeur, administration, Région, Pôle emploi, ...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'embarquement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à Amesud les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération

ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 8 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse d'Amesud, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 9 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 10 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière d'Amesud, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 12 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par la direction d'Amesud ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par la direction d'Amesud ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

La direction d'Amesud ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire, quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration
- et/ou le financeur du stage.

Article 13 - Garanties disciplinaires

Article 13.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 13.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque la direction d'Amesud ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- elle convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié d'Amesud.

Article 13.3. – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage.

La direction ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

SECTION 4 : REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Article 14 – Organisation des élections

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes :

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ;

La direction d'Amesud a la charge de l'organisation du scrutin. Elle en assure le bon déroulement. Elle adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Article 15 – Durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 16 – Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

AMESUD

**Association AMESUD
1, rue de la Gare 07260 JOYEUSE
formation@amesud.fr
www.amesud.fr**

**Déclaration d'activité enregistrée sous le n°: 82 0700798 07
auprès du Préfet de region Auvergne-Rhône-Alpes
formation@amesud.fr
www.amesud.fr**